



ALERTE MÉTÉO



# ALERTE NEIGE ET VERGLAS

## FAITES VALOIR VOS DROITS

- **Le télétravail occasionnel** : A titre occasionnel, pour répondre à des besoins ponctuels, tout.e agent.e, bénéficiaire ou non du télétravail, peut, à son initiative et avec l'accord de son manager, en fonction des nécessités de service, bénéficier de 12 journées de télétravail par an.  
*Je codifie - TELEOCCA sur Horoquartz.*
- **Le télétravail exceptionnel** : Les établissements de France Travail pourront autoriser un recours au télétravail exceptionnel pour tout.e agent.e en raison d'une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site. Ce télétravail exceptionnel n'est pas régi par les règles de l'accord télétravail (maximum de jours de télétravail accordés par semaine, modalités prévues dans les formules). Il ne s'impute pas sur le quota des 12 journées de télétravail occasionnel.  
*Je codifie - TELETRA avec Exceptionnel en commentaire sur Horoquartz.*
- **La garde d'enfants** : En cas de suspension du service d'accueil ou de transports scolaires, possibilité, sur production d'un justificatif, de formuler une demande d'absence sur le motif garde d'enfants (*Pour l'absence d'accueil des enfants à l'école : Attestation de l'établissement scolaire. - Pour attester le fait que l'absence de ramassage scolaire décidée par arrêté préfectoral n'a pas permis la conduite de l'enfant à l'école : Déclaration sur l'honneur*).  
*Je codifie - code GD00 ou GDEN sur Horoquartz.*
- **un crédit de 15 heures en cas d'alerte rouge** : En cas de vigilance rouge et lorsque les conditions climatiques rendent les déplacements professionnels difficiles, un crédit de 15 heures par année civile est utilisable pour régulariser des absences, des retards ou des départs anticipés pouvant être occasionnés par des événements climatiques exceptionnels.  
*Je codifie - code 49INTEMP sur Horoquartz.*

Contactez la CGT pour faire valoir vos droits...

\*  
*Syndiquez Vous !*

[Syndicat.cgt-naquitaine@francetravail.fr](mailto:Syndicat.cgt-naquitaine@francetravail.fr)

[www.cgtfrancetravailnaq.fr](http://www.cgtfrancetravailnaq.fr)

